



Chapitre de livre

2013

Published version

Open Access

This is the published version of the publication, made available in accordance with the publisher's policy.

---

Combattre à plaisance ou à outrance? Le combat en armure d'après les  
textes fondateurs

---

Jaquet, Daniel

**How to cite**

JAQUET, Daniel. Combattre à plaisance ou à outrance? Le combat en armure d'après les textes fondateurs. In: L'art chevaleresque du combat. Daniel Jaquet (Ed.). Neuchâtel : Editions Alphil-Presses universitaires suisses, 2013. p. 153–170.

This publication URL: <https://archive-ouverte.unige.ch/unige:30684>

# Combattre à plaisance ou à outrance? Le combat en armure à pied d'après les textes fondateurs

Daniel Jaquet

**Au sein du corpus de sources nous intéressant ici, le combat en armure à pied a fait l'objet de moins d'études que le combat civil – tout comme, d'ailleurs, le combat à cheval. Cet article présente les textes fondateurs de la codification de ce type de combat au sein de la tradition liechtenauerienne, à travers une approche philologique de la tradition de ces textes, ainsi qu'une analyse de leur lien avec les différentes formes de combat normé pendant la période.**

Il semble tout à fait essentiel que les livres de combat traitent des affrontements en armure, puisqu'au même titre que l'épée, ce type d'équipement défensif fait partie du patrimoine culturel et technique du combattant médiéval occidental. Toutefois, l'étude des textes et des images desdits combats réserve au chercheur un certain nombre de surprises que cet article va tenter de mettre en exergue. Les liens entre les pièces conservées aujourd'hui, les textes narratifs ou techniques concernant différentes formes de combat en armure et les textes normatifs, qu'ils traitent des aspects législatifs de ces combats ou des aspects matériels des objets, semblent parfois incohérents et les études qui leur sont consacrées, teintées d'empirisme. Un manque de cohérence méthodologique et, plus souvent, le manque de sources pour l'étude de cet objet d'histoire compliqué expliquent cet état de fait. En se plongeant dans l'historiographie du sujet, il est aisé de relever quelques idées fondatrices, considérées comme autant de références, mais qu'il faut cependant remettre en question.

L'innovation technique qui fait l'essence et la spécificité du chevalier médiéval est le choc de la lance couchée d'un cavalier en armure<sup>1</sup>. Les historiens font remonter cette innovation au XI<sup>e</sup> siècle, grâce à la Tapisserie de Bayeux notamment, et l'étayent avec les chroniques consacrées aux Croisades. Cette idée est galvanisée par l'étude des pratiques tournoyantes et des innovations techniques de l'armement défensif, passant de la cotte de maille à l'armure de plates à la fin du Moyen Âge. Ce topos du jouteur couchant la lance en armure est d'ailleurs un incontournable de la littérature médiévale et c'est bien souvent sur ces récits littéraires que les historiens appuient leurs postulats<sup>2</sup>. Ceci a déjà été formulé au début du XX<sup>e</sup> siècle avec l'hypothèse de Jean-Jules Jusserand, qui ancre ces évolutions dans les mentalités avec la métaphore de l'homme boulet de canon<sup>3</sup>. C'est bien cette image qui est largement acceptée et diffusée lorsqu'il s'agit de décrire la chevalerie et ses aptitudes guerrières<sup>4</sup>.

Toutes ces idées n'ont que peu d'écho dans les livres de combat. Rares sont les mentions techniques consacrées

---

<sup>1</sup> Références historiographiques commentées dans GAIER Claude, «L'armement chevaleresque au Moyen Âge (IX<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle)», in *Armes et combats dans l'univers médiéval*, tome 2, Bruxelles: De Boeck Université, 1995, p. 167-179.

<sup>2</sup> HUIZINGA Johan, *L'Automne du Moyen Âge*, 1<sup>re</sup> éd. 1919, Paris: Payot, 1989, p. 83.

<sup>3</sup> JUSSERAND Jean-Jules, *Le sport et les jeux d'exercice dans l'ancienne France*, Paris: Plon, 1901, p. 43.

<sup>4</sup> Ceci a été discuté récemment dans NADOT Sébastien, *Rompez les lances! Chevaliers et tournois au Moyen Âge*, Paris: Éd. Autrement, 2010.

au maintien de la lance et à la préparation au choc. Dom Duarte, qui livre un traité didactique sur l'équitation et la joute en 1438, précise, lorsqu'il ouvre son chapitre sur « *Comment agir au moment de la collision* », que cela est réservé à un cadre de pratiques restreint, à savoir : « *à la joute et lors de la chasse* »<sup>5</sup>. Il ne s'agit donc pas d'une question si primordiale aux yeux des auteurs des traités techniques, ou, tout du moins, elle n'a pas l'importance que l'historiographie lui donne – cet article ne traitera ainsi que peu des combats à cheval ; à ce sujet, je renvoie le lecteur aux contributions de Lois Forster et Pierre Henry Bas dans cet ouvrage<sup>6</sup>. Ce qui apparaît à la lecture de nos sources dans les parties consacrées aux affrontements en armure, c'est une série de techniques de combat singulier à pied.

L'objectif de cet article est d'observer de quelle manière ce type de combat est codifié dans les livres. Après une première partie décrivant les sources, il s'agira d'identifier le cadre de pratique visé par les auteurs. Une partie sera également consacrée à l'armement offensif spécifique illustré ou décrit dans les sources, permettant d'étoffer l'attribution du contexte d'application de ces traités. Finalement, les textes techniques fondateurs seront examinés à travers une approche philologique commentée, en particulier autour des textes attribués à Martin Hundsfeld, ce qui permettra au lecteur de se faire une idée de l'important panel technique développé.

## **Harnischfechten, le combat en armure dans les livres de combat**

Comme décrit dans l'introduction de l'ouvrage, l'art du combat est divisé en trois parties : l'escrime civile, le combat en armure à pied et le combat en armure à cheval. En termes de proportion, c'est l'escrime civile qui est la plus importante, puisqu'elle inclut la lutte et

le maniement de plusieurs armes différentes, entre autres justifications. Le combat à cheval, qui constitue la partie la plus faible en volume, traite principalement, mis à part quelques exceptions, du maniement de l'épée et de la lance en armure. Reste donc la partie sur le combat en armure à pied qui traite des armes suivantes :

- L'épée (en général appelé « épée raccourcie », *kurtze schwert*, ou « demi-épée », *halbschwert*, en raison de la tenue de l'arme avec la main gauche sur la lame<sup>7</sup>),
- La hache d'armes,
- La dague.

À cela s'ajoutent bien entendu des techniques de lutte sans arme. Il faut noter ici la présence de chapitres sur le combat au sol (littéralement : « *Maintenir au sol et se relever en combat en armure* »<sup>8</sup>) qui soulignent une spécificité du combat en armure à pied, car rarement traitée dans les autres parties. Enfin, il faut mentionner une forme de *topos* technique présent dans le début de certains textes sur le maniement de la lance et de la targe ou *ecranche*<sup>9</sup>, mais j'y reviendrai. Mais si l'on effectue un inventaire du contenu technique des vingt-quatre témoins traitant du combat en armure à pied<sup>10</sup>, la partie la plus importante, en termes de volume, est sans conteste représentée par le maniement de l'épée. Ceci n'est guère une surprise et le parallèle avec la place centrale de cette arme au sein de la codification des arts martiaux historiques européens est aisée.

<sup>7</sup> Cette tenue permet, entre autres avantages techniques, de pouvoir placer la pointe plus facilement dans les faiblesses de l'armure et d'ajouter au pouvoir de pénétration l'effet de levier. La haute protection de l'équipement défensif rend obsolètes les coups de taille ; l'épée se manie alors un peu comme une lance raccourcie.

<sup>8</sup> « *Die vnder halden vnd die auf sten Im harnasch zu kampff.* » Martin Hundsfeld, compilé dans Peter von Danzig, 1452. Édité par HAGEDORN Dierk, *Peter Von Danzig: Transkription Und Übersetzung Der Handschrift 44 A 8*, VS-Books, 2009, p. 252.

<sup>9</sup> Petit bouclier fixé au bras, conçu pour les échanges de coups de lance à cheval, en particulier dans le cadre normé des joutes.

<sup>10</sup> La liste de ces témoins est publiée dans JAQUET Daniel, « *Harnischfechten, une approche du duel en armure à pied d'après les traités de combat (xv<sup>e</sup>-xvi<sup>e</sup> siècles) : élaboration d'une logique de combat* », dans COGNOT Fabrice (éd.), *Arts de combat. Théorie et pratique en Europe, XIV<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Paris : A.E.D.E.H., 2011, p. 117-136.

<sup>5</sup> DOM DUARTE, *Livro Da Ensinana De Bem Cavalgar Toda Sela*, 1438, part. V, chap. VI. Traduit en anglais par PRETO Antonio Franco, *The Royal Book of Horsemanship, Jousting & Knightly Combat*, Highland Village: Chivalry Bookshelf, 2006, p. 81.

<sup>6</sup> Voir les contributions de Lois Forster, p. 173-186 et Pierre-Henri Bas, p. 187-203.

Ce corpus, qui s'étend sur près de deux siècles, est composé dans la forme et le fond d'éléments disparates; ce court article ne permet pas d'établir une description exhaustive de l'ensemble de ces sources, ni d'ailleurs de présenter les hypothèses relatives à leur filiation, tant elles sont complexes<sup>11</sup>. Il est toutefois possible de schématiser ainsi les différentes formes que revêtent ces textes sur le combat en armure :

- Traité spécifique au combat en armure, illustré et commenté (exemple : le groupe Gladiatoria<sup>12</sup> ou les manuscrits de Jörg Wilhalm<sup>13</sup>);
- Traité spécifique au combat en armure sans illustration (exemple : les gloses du poème de Liechtenauer, les traités attribués à Andreas Lignitzer ou Martin Hundsfeld, ou le *Jeu de la hache*<sup>14</sup>);
- Section à l'intérieur d'un ensemble cohérent, illustré et commenté (exemple : les manuscrits de Fiore dei Liberi ou Philipo Vadi<sup>15</sup>);
- Section à l'intérieur d'un ensemble cohérent, illustré, mais avec un texte lacunaire (exemple : les manuscrits de Hans Talhoffer<sup>16</sup> ou Paulus Kal<sup>17</sup>).

Cette classification n'est pas infaillible. Certaines sources, comme les catalogues d'images<sup>18</sup> (exemple : la seconde partie de l'anonyme Codex Wallerstein<sup>19</sup>) ou d'autres,

---

<sup>11</sup> Voir : JAQUET Daniel, *Combattre en armure à la fin du Moyen Âge et au début de la Renaissance d'après les livres de combat*, thèse de doctorat dirigée par Franco Morenzoni, Université de Genève, 2013.

<sup>12</sup> Une partie importante de ces manuscrits a fait l'objet d'une description codicologique dans LENG Rainer et al., *Katalog der deutschsprachigen illustrierten Handschriften des Mittelalters, Band 4/2, Lfg. 1/2* : 38 : 38. *Fecht- und Ringbücher*, München : C.H. Beck, 2009, p. 22-34. Ci-après abrégé KdiHM. Au sujet de la constitution de ce groupe, je renvoie à la bibliographie de ce livre.

<sup>13</sup> KdiHM, p. 77-91.

<sup>14</sup> Voir *infra*.

<sup>15</sup> Voir la contribution de Gilles Martinez, p. 63-80.

<sup>16</sup> KdiHM, p. 35-62.

<sup>17</sup> KdiHM, p. 63-73.

<sup>18</sup> *Bildkatalog*, le terme est utilisé par Rainer Leng dans KdiHM.

<sup>19</sup> Anonyme, Codex Wallerstein, 1450-1470; Universitätsbibliothek, Augsburg, Cod.I.6.4<sup>2</sup>.

étant trop complexes pour être facilement catégorisées (exemple : la partie sur le combat en armure dans le Ludwig von Eyb<sup>20</sup>), ne sont pas prises en compte dans cette partition, puisqu'elles sont marginales et n'apportent rien à l'objet de cet article.

Dans la sphère de la tradition liechtenauerienne, qui constitue la majorité de nos sources, les textes techniques les plus importants en volume et en termes de tradition manuscrite sont deux ensembles textuels attribués à Martin Hundsfeld, André Lignitzer ou Lew le Juif, copiés dans plus de quatorze manuscrits.

## Le poème de Johannes Liechtenauer

Il faut toutefois commencer par mentionner le poème de Liechtenauer, qui nous est livré par le manuscrit anciennement attribué à Hanko Dobringer, premier témoin de la tradition. La première rubrique mentionne les trois types de combat : « *Voici de maître Liechtenauer l'art de combattre avec l'épée, à pied ou à cheval, sans armure ou revêtu d'un harnois* »<sup>21</sup>. Les principes généraux occupent neuf feuillets, les vers consacrés au combat civil à l'épée longue dix-sept feuillets, au combat en armure à pied seulement deux feuillets et au combat à cheval six feuillets. En comparant ce manuscrit avec les compilations plus tardives, il apparaît d'ailleurs qu'il est lacunaire. Pour avoir l'ensemble, il faut attendre la compilation de Peter von Danzig qui le livre en entier :

Ainsi, les combattants commencent à combattre à pied à la lance, puis à l'épée. Ce poème cryptique *in verdachten und verporgen wort*, « *en mots secrets et cachés* », dont le sens est difficile à rendre en français, est destiné à être glosé. Toutefois, certains auteurs, se concentrant sur le combat civil à l'épée, omettent de gloser la partie sur le combat en armure, ne faisant que copier les vers. C'est

---

<sup>20</sup> Ludwig von Eyb zum Hartenstein, ca 1500; Universitätsbibliothek, Erlangen, B26.

<sup>21</sup> « *Hie hebt sich an meister lichtenawers kunst des fechtens mit deme schwerte czu fusse und czu rosse blos und yn harnuesche.* » Ms. 3227a, f° 13v, édité dans HULL Jeffrey (ed.), *Knightly Duelling*, Boulder : Paladin Press, 2009, p. 11.

<b>Ms. 3227a (1389)</b>	<b>Cod. 44 A 8 (1452)</b>	<b>Traduction (littérale)</b>
[rubrique manquante]	[f° 8v] <i>Hye hebt sich an Maister Johansen Liechtenawers kunst Dem got genädig sey mit dem kurtzen swert zu° kampff</i>	Ici se tient l'art du combat à l'épée raccourcie au combat de Maître Johann Liechtenauer, que Dieu ait son âme.
[f° 60r] <i>Wer abesynnet vechtens czu fuße begyñet / Der schicke syn sper czwey sten am anheben rechte wer / Sper vnd orte den vorstich ane vorchte / Sprink vnd setz recht an wert her czuk das sigt ym an / Wiltu vorstechen / mit czücken lere were brechen / Merk wil her czihen von scheiden vnd wil her flyen / So salt im nahen / y warte weislich des vahan /</i>	<i>/ Wer absynt / ffechtens zu° fuess begint / Der schick sein sper zway sten / An heben recht wer / Sper vnd ort / den vorstich stich an vorcht / Spring wind setz recht an / wert er zuckt das gesigt im an / wiltu vor stechen / mit zucken lere wer prechen / Merck wil er zÿhen / von schaiden vnd wil er er fliechen / So soltu im nahen / zu° weibleich wart des vahan</i>	Celui qui se détourne commence le combat à pied. Il envoie sa lance, les deux debout. Défends en position à droite la lance et la pointe. Le coup de pointe d'avant sans crainte. Saute, tourne, place la pointe. Il se défend, recule. Cela le vainc. Si tu veux l'estoquer avant, apprends à contrer la défense avec le retrait. S'il veut tirer du fourreau et combattre, tu dois te rapprocher. Prends bien garde à la saisie.
[lacune, le texte se suit, mais une partie manque]	<i>Das sind dye ringen zu° champff / Ob dw wild ringen / hinder pain recht lere springen / Rigel für schiessen das vor pain künstlich schliessen / von paiden henden / ob du mit kunst gerest enden / Ob es sich vor ruckt / Das swert gegen sper wirt gezuckt / Der stich Jü war nÿm / Spring vach ringens eil zu° ym / linck lanck von hant slach / Spring weislich vnd deñ vach / Aber wil zucken von schaiden vach / vnd druck In das er dy plöss / Mit swertes ort verdroß / leder vnd hantschuech / vnder augen dÿ plöss recht suech / Verpotne ringen / Weislich zu° lere pringen / Zu° schliessen viende / Die starken do mit vber winde / In aller lere / Dein ort gegen der plöss kere /</i>	Là sont les luttes pour le duel. Si tu veux lutter, apprends à te jeter juste derrière sa jambe, pour bien verrouiller avec art sa jambe. Des deux côtés si tu veux mettre un terme avec art. Si cela arrive que l'épée soit tirée contre la lance, prends garde à la pointe. Saute et assaille-le avec la lutte. Frappe à gauche tout de suite avec la main. Saute tendu et commence. Lorsqu'il veut tirer du fourreau, commence et presse-le pour qu'il découvre ses ouvertures de la pointe de son épée. Cuir et gant, sous les yeux, cherche les bonnes ouvertures. Apprends soigneusement à bien engager les luttes interdites. Verrouille les clôtures pour surmonter les forts. Dans toutes les leçons engage ta pointe contre les ouvertures.
[60v] <i>Wo man von scheiden swert czücken siet von in beide~ / Do sal man sterken dy schrete eben mete merken / Vor noch dy czwey dink sint alle / prüfe mit lere abesprink / Folge allen treffen den starken wiltu sye / effen / Wert her czo czücke / stich wert her ia czu ym rücke / Ab her lank fichtet / zo bistu künstlich berichtet / greift her auch sterke an / das sciße schißen sigt ym an / Mit synem slaen harte schützt her sich trif ane forte / Mit beiden henden / czu~ awgen ort lere bre~gen / Des fürdern fußes / mit slegen du hüten müsest /</i>	<i>/ Wo man von schaiden swert zuck sicht von in paiden / So sol man stercken / Die schütten recht eben mercken / Vor vnd [f° 9r] nach dÿe zway dingk / Prueff weysleich lere mit ob spring / volg allen treffen den starcken wiltu sy' effen / Wert er so zuck / Stich wert er / Jü zu° ym ruck / Ob er lanck vichtet / So pistu künstlich berichtet / Greift er auch sterck an / Das schiessen gesigt ym an / Mit seinem slahenden ort / Schützt er sich trifft ane vorcht / Mit paiden hendñ / Dein ort zu° den augen lere wenden / Des vorderñ fuess / Mit slegen du hütten müest</i>	Lorsque les deux ont tiré l'épée du fourreau, on doit être fort. Prends garde aux secousses à droite. Avant et après sont les deux choses à considérer prudemment. Apprends à sauter loin. Suit dans chaque échange le fort, si tu veux le tromper. S'il se défend, retire-toi. S'il se détourne, poursuis-le. S'il se bat longtemps, tu es bien préparé. S'il saisit aussi le fort, il remporte la projection. Avec sa pointe frappante, il se protège. Touche sans peur. Apprends à tourner ta pointe dans les yeux. Tu dois protéger ton pied avancé avec des frappes.

Figure 1. Tableau comparatif du poème de Liechtenauer sur le combat en armure selon le ms. 3227a (1389) et le Cod. 44 A 8 (1452).

Édition du ms. 3227a tirée de HULL Jeffrey (ed.), *Knightly Duelling...*, p. 19–20. Édition du Cod. 44 A 8 tirée de HAGEDORN Dierk, *Peter von Danzig...*, p. 22–23. Traduction de l'auteur.

le cas pour le glossateur du ms. 3227a, mais également pour les compilations de Lew le Juif (deuxième moitié du xv<sup>e</sup> siècle)<sup>22</sup> et de Hans von Speyer (1491)<sup>23</sup>.

Dans la compilation de Peter von Danzig, le poème est d'abord copié, puis glosé par un anonyme qui le développe en plus de soixante conseils ou mouvements techniques (f<sup>o</sup> 53r-72r). Le compilateur lui-même ajoute dans une autre section des commentaires au poème, qui augmentent encore le répertoire technique (f<sup>o</sup> 108r-113v). Les autres gloses connues se retrouvent compilées dans :

- Le ms. KK5126<sup>24</sup> (f<sup>o</sup> 117v-122v), 1480, compilation anonyme faussement attribuée à Paulus Kal, dont la partie la plus importante est toutefois de cet auteur.
- Le E.1939.65.341<sup>25</sup> (f<sup>o</sup> 83r-95v), 1508, compilation anonyme qui mentionne Johannes Liechtenauer lui-même comme auteur de la glose, ce qui ne peut être qu'erroné<sup>26</sup>.
- Le Mscr. Dresd.C.487<sup>27</sup> (f<sup>o</sup> 89r-109r), 1504-1519, compilation anonyme faussement attribuée à Sigmund Schining ein Ringeck; la glose est toutefois de cet auteur.
- Le ms. Germ. Quart.2020<sup>28</sup> (f<sup>o</sup> 242r-251v), 1510-1520, copie partiellement illustrée de la compilation de Peter von Danzig.

Ce texte, élément essentiel de la tradition liechtenauerienne, a donc connu une diffusion importante, reflétée par le nombre de témoins actuellement connus qui le conservent. Toutefois, en parallèle de ce texte sont compilés dans les mêmes manuscrits des traités spécifiques

au combat en armure qui constituent la source la plus importante pour ce type de combat. Ces traités feront l'objet de la dernière partie de cet article.

## À la vie, à la mort, pour l'honneur ou pour le jeu : les combats normés

Les gestes décrits, la typologie des armures représentées, l'armement offensif, ainsi que certains éléments paratextuels comme l'illustration de lices ou la présence d'une scénographie spécifique (fig. 2) permettent d'attribuer assez facilement un contexte d'application de ces techniques à l'ensemble du répertoire : le duel judiciaire<sup>29</sup>. Certains livres de combat ont même un programme iconographique décrivant les différentes étapes de la préparation du combattant : de l'entrée en lice, en passant par la présentation des cercueils et les sacrements, au combat lui-même et, finalement, au désarmement de l'adversaire abattu (fig. 3). L'accompagnement du combattant dans sa tente, à l'intérieur du périmètre du champ de duel, est la scène choisie par le maître d'armes Jörg Wilhalm pour se faire représenter dans deux de ses manuscrits. D'ailleurs, certains passages dans les prologues des livres l'affirment clairement, comme par exemple celui de Hans Talhoffer dans son ouvrage de 1459, où il précise les raisons légales pour engager un duel judiciaire en regard des prétextes « habituels », inappropriés au sens de la loi<sup>30</sup>.

Il faut toutefois préciser que les affrontements « à outrance », opposés à ceux « à plaisance », correspondent

<sup>22</sup> Universitätsbibliothek, Augsburg, Cod.I.6.4<sup>o</sup>.3.

<sup>23</sup> Universitätsbibliothek, Salzburg, M.I.29.

<sup>24</sup> Kunsthistorische Museum, Wien.

<sup>25</sup> Scott Collection, Glasgow.

<sup>26</sup> « Dye gedicht vnd gemacht hat Johannes Liechtenauer der ein grosser maister In der kunst gewesen ist. » f<sup>o</sup> 83r.

<sup>27</sup> Sächsische Landesbibliothek, Dresden.

<sup>28</sup> Biblioteka Jagiellonski, Cracovie.

<sup>29</sup> Voir l'excellent article qui fait le lien entre duel judiciaire et livre de combat : STANGIER Thomas, « Ich hab hertz als ein leb... Zweikampfreality und Tugendideal in den Fechtbüchern Hans Talhoffers und Paul Kals », in NIEHOFF Franz (hrsg.), *Ritterwelten im Spätmittelalter: Höfisch-ritterliche Kultur der Reichen Herzöge von Bayern-Landshut*, Landshut: Museen der Stadt Landshut, 2009, p. 73-94.

<sup>30</sup> SCHULZE André (hrsg.), *Mittelalterliche Kampfweisen. Der Kriegshammer, Schild und Kolben: Talhoffers Fechtbuch anno domini 1467*, Mainz am Rhein: Philipp von Zabern, 2007, p. 11.

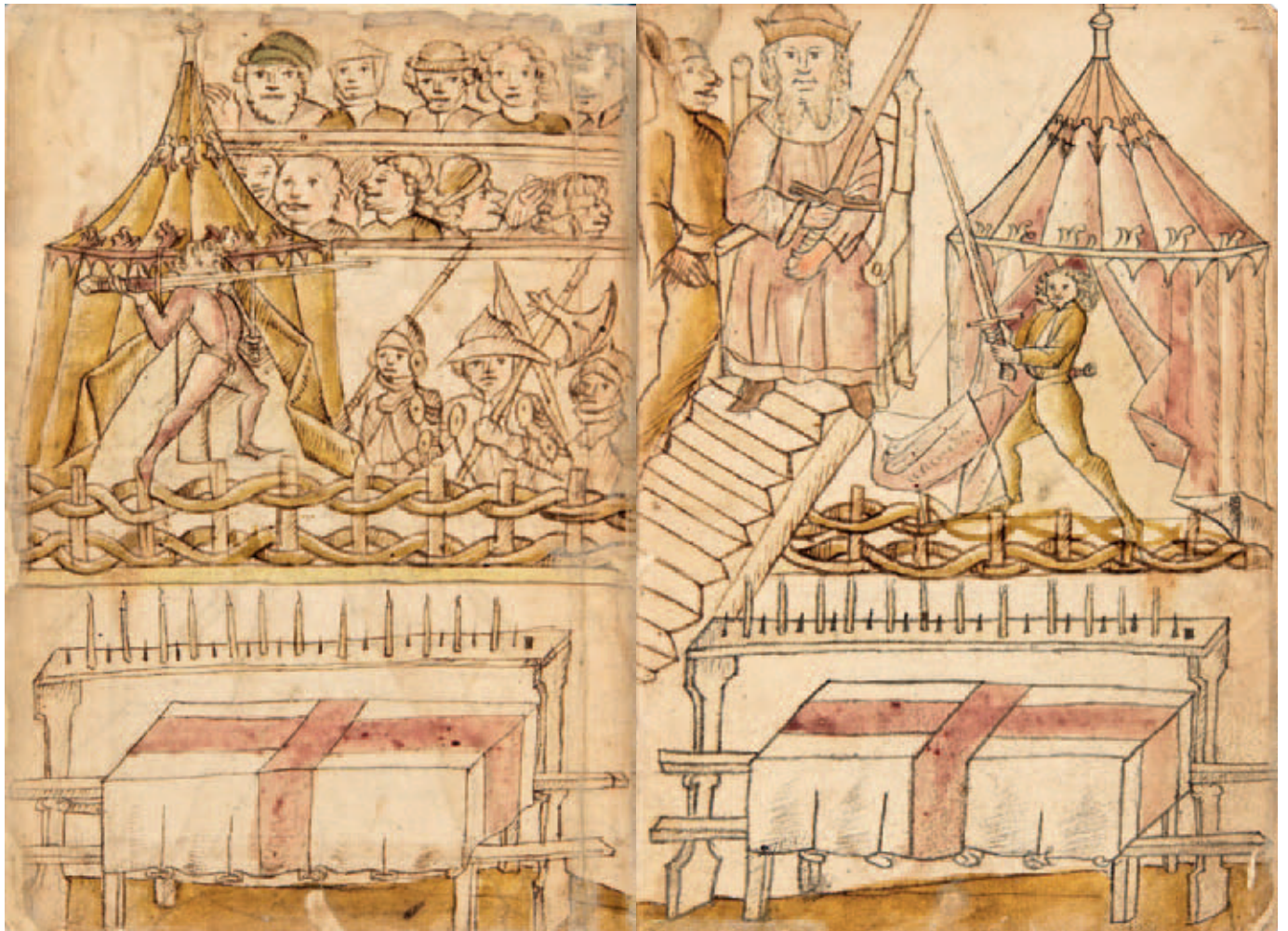


Figure 2. Scène de duel judiciaire. Anonyme, 'Codex Wallerstein', 1450.

© Universitätsbibliothek, Augsburg, Cod. I.6.4°2, f° 1v et 2r.

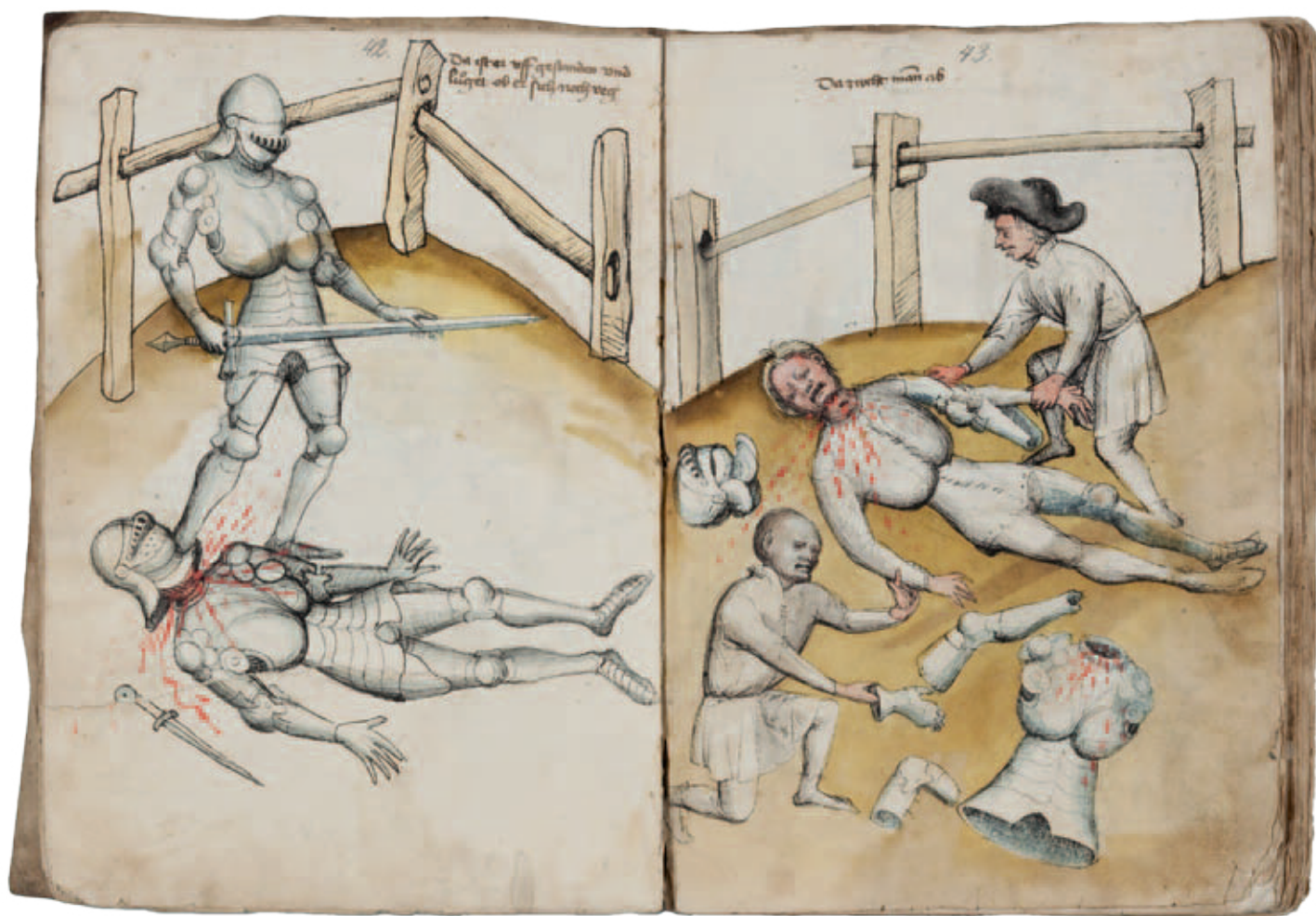


Figure 3. Mise à mort et dépouillement de l'armement. Hans Talhoffer, «Königseggwalder Codex», 1446.

© Gräfliche Bibliothek, Königseggwald, Hs. XIX 17.3, p. 42-43.

à deux réalités bien distinctes. La première est le *gage de bataille* ou duel judiciaire, procédure légale sous l'égide d'une forme de tribunal, avec une sentence contre le perdant, mort ou vif. La seconde se déroule également en champ clos, mais ne fait pas l'objet d'un acte judiciaire. Elle procède au règlement d'un grief privé, arbitré non par des magistrats, mais par des privés choisis par consentement mutuel<sup>31</sup>, même si ceux-ci étaient bien souvent de hauts personnages, détenteurs des droits de justice. La plupart du temps, ces derniers sont d'ailleurs ceux qui présideraient un duel judiciaire, ce qui ajoute à la confusion. La terminologie multiple de ce type de combat dans les sources mène à des méprises. Retenons donc le terme moderne de « duel d'honneur »<sup>32</sup>, l'*emprise d'armes* ou *fait d'armes* étant bien souvent réservés pour désigner des combats à plaisance.

Si tous ces éléments, dont la liste ici n'est pas exhaustive, permettent de rapprocher les traités des combats à outrance, il faut toutefois nuancer. La majorité des livres de combat mentionnés ont été réalisés entre la seconde moitié du xv<sup>e</sup> et la première moitié du xvi<sup>e</sup> siècle, période traditionnellement retenue comme marquant la fin de l'institution des duels judiciaires. En effet, de l'Allemagne à l'Italie en passant par la France et l'Angleterre, les combats à outrance retenus par les sources sont très rares, à l'inverse de la fréquence des mentions de leur interdiction<sup>33</sup>. Le lien entre duel judiciaire et livre de combat est donc problématique. J'avance ici deux hypothèses :

La première est que le nombre de duels judiciaires retenus par les sources, ou tout du moins par les historiens, tout comme les mentions d'interdiction de ce type de combat ne sont en rien représentatifs de la place accordée à ces

combats dans les mentalités et les valeurs éducatives d'une aristocratie combattante. En effet, même si les hautes sphères du pouvoir temporel et spirituel s'accordent pour tenter de bannir ce type de combat, les pratiques locales les maintiennent jusque dans les textes législatifs comme les coutumiers. En effet, si aucune grande synthèse historique à l'échelle occidentale n'a été entreprise à ce jour, de nombreux travaux d'histoire régionale ont montré que des duels judiciaires étaient encore engagés, sans pour autant être menés jusqu'au bout, une forme de conciliation entre les parties ayant été trouvée ou l'interruption du combat ayant été ordonnée par les arbitres<sup>34</sup>. Le parallèle avec les interdictions de tournoyer et le maintien de ces pratiques est ici tout à fait approprié.

La seconde est que, si l'on ne peut nier le lien entre les livres de combat et les duels judiciaires, il est toutefois nécessaire de l'élargir. Le maître d'armes Fiore dei Liberi écrit ainsi dans son prologue :

« *Et celui qui se bat dans les barrières avec une armure peut recevoir de nombreux coups, et encore gagner le combat. Il y a aussi une autre raison : il meurt rarement parce qu'il est touché. Je dis donc qu'il vaut mieux se battre trois fois dans les barrières qu'une seule fois nu et avec une épée aiguisée.* »<sup>35</sup>

Outre la figure stylistique, la mention de multiples combats en armure dans la vie d'un combattant ne fait certainement pas référence à des combats à outrance uniquement, mais bien à d'autres occasions de combattre armé dans des barrières. Citons les pas d'armes, les fêtes d'armes ou le duel d'honneur, qui est d'ailleurs mentionné

<sup>31</sup> GAIER Claude, « Technique des combats singuliers d'après les auteurs "bourguignons" du xv<sup>e</sup> siècle », *Le Moyen Âge : Revue d'histoire et de philologie*, 91, 1985, p. 425-427.

<sup>32</sup> Tel que défini par CAVINA Marco, *Il sangue dell'onore. Storia del duello*, Gius : Laterza, 2005.

<sup>33</sup> Ces affirmations sont étudiées et nuancées dans la thèse récemment publiée de NEUMANN Sarah, *Der gerichtliche Zweikampf: Gottesurteil – Wettstreit – Ehrensache*, Ostfildern : Thorbecke, 2010, p. 32-52.

<sup>34</sup> GAIER Claude, « Les armes et les armures des combats en champ clos », dans *Armes et combats dans l'univers médiéval*, tome II, Bruxelles : De Boeck, 2004, p. 208-209.

<sup>35</sup> « *Et uno che combatte in sbarra ben armado e po' ricevere feride asay, ancora pud vincere la bataglia. Anchora si e un'altra cosa : che rare volte de perisse nisuno perch e sipigliano a presone. Si che io digo che voria inanci combattere tre volte in sbarra che una sola volta a spade taglente come sovra detto.* » Fiore dei Liberi, *Fior di Battaglia* (Flos duellatorum), 1409 ; Getty Museum, Los Angeles, ms. Ludwig XV13. Édité par RUBBOLI Marco et CESARI Luca, *Flos duellatorum : manuale di arte del combattimento del xv. secolo*, Rimini : Il cerchio, 2002, p. 26. Traduction de l'auteur.

par Hans Talhoffer comme motif pour engager un duel. Dans son livre de 1459, ce dernier place aussi deux scènes de tournoi avec un armement spécifique dans sa partie sur le combat monté.

Ainsi, le lien entre duel judiciaire et les auteurs des livres de combat s'explique. Comme Ernst Schubert<sup>36</sup> l'a démontré, si des escrimeurs migrant de ville en ville à cette époque vendaient leurs services de combattant pour représenter des aristocrates lors de duels judiciaires, il est probable que certains d'entre eux proposaient, contre rémunération, de préparer les combattants à cette épreuve. La préparation au duel fait même l'objet d'une durée fixée par les coutumiers. Ce dernier point est aussi sous-entendu dans le poème de Liechtenauer et décrit par Hans Talhoffer, qui fixe sa durée à six semaines<sup>37</sup>. L'escrimeur cherchant la protection de grands personnages pour exercer son art a donc tout avantage à mettre en avant ce type de savoirs, en particulier s'il a l'occasion de réaliser ou de faire réaliser un livre de combat<sup>38</sup>.

Le répertoire technique présenté dans les livres de combat n'est d'ailleurs pas exclusif au duel judiciaire ; il peut très bien s'adapter à un combat normé d'armes à plaisance. Une manière de pouvoir en attester serait d'analyser la finalité des techniques. Tâche difficile pour le chercheur, car ces dernières s'adressent de manière générale à un public déjà instruit dans les arts du combat. Ainsi, la finalité du geste est rarement précisée. Toutefois, une grande partie des techniques de combat en armure s'achève par la projection de l'adversaire au sol, et une sous-partie spécifique au combat au sol est présente dans plusieurs témoins du corpus.

Les *chapitres* (documents régissant les combats) des emprises d'armes, analysés par Claude Gaier dans l'espace bourguignon au xv<sup>e</sup> siècle, sont une source secondaire précieuse pour le déroulement des combats. Leur étude permet notamment de faire le lien entre nos textes techniques et les combats à plaisance. Ces documents mentionnent l'espace de combat, les armes utilisées, le nombre de coups qui doivent être portés, mais surtout l'issue du combat – qui est déterminée par la perte ou le défaut d'une pièce d'armement, la chute ou la sortie de l'espace de combat<sup>39</sup>. Dans le manuscrit anonyme du *Jeu de la Hache*, tout comme dans le traité attribué à Martin Hundsfeld, il est possible de pointer des techniques visant à la conduite de l'adversaire hors du cercle.

« *Item sil vous faisoit ceste entree dessusdicte. vous devez mettre prestement la dague de vostre hache soubz son esselle pour lesloignier de vous ou repasser la croisee de vostre dicte hache par soubz son bras pour le pousser de dessoubz lesselle de la demy hache en le suyuant pour le mettre hors de la lisse. ou donner bonne secousse de la force de vos bras seullement pour sentir se le pourrez getter par terre.* »<sup>40</sup>

« *Si tu veux conduire l'adversaire hors du cercle contre sa volonté, attrape un doigt de la main gauche et brise-le ou estoque dans le haut du gantelet et tiens l'épée dans le gantelet en haut et conduis-le hors du cercle. Sache que c'est bien, mais aussi interdit.* »<sup>41</sup>

Ce dernier point représente un indice textuel non négligeable pour le lien entre les livres de combat et les affrontements normés.

<sup>36</sup> SCHUBERT Ernst, *Fahrendes Volk Im Mittelalter*, Bielefeld: Verl. für Regionalgeschichte, 1995, p. 226-244.

<sup>37</sup> SCHULZE André (hrsg.), *Mittelalterliche Kampfweisen...*, p. 11-12. Voir également le tableau en figure 1 avec la phrase « *S'il se bat longtemps, tu es bien préparé* ».

<sup>38</sup> L'hypothèse que je développe ici a été en premier suggérée par HILS Hans-Peter, « Reflexionen zum Stand der hauptberuflichen Fechter des Späten Mittelalters unter Berücksichtigung historischer Rechtsquellen », in VON GUNDOLF Keil (hrsg.), *Würzburger Fachprosa-Studien*, Würzburg: Königshausen & Neumann, 1995, p. 201-219.

<sup>39</sup> GAIER Claude, « Technique des combats... », p. 442-445.

<sup>40</sup> Anonyme, *Le Jeu de la Hache*, xv<sup>e</sup> siècle ; BnF, Paris, ms. fr. 1996. Édité par ANGLO Sydney, « *Le Jeu de la Hache: A 15th Century Treatise* », in CLEMENTS John (ed.), *Masters of Medieval and Renaissance Martial Arts: Rediscovering the Western Martial Combat Heritage*, Boulder: Paladin Press, 2008, p. 143-172.

<sup>41</sup> Martin Hundsfeld, *Art de l'épée raccourcie pour le combat en armure à partir des quatre gardes*, compilé dans le manuscrit de Peter von Danzig, 1452 ; édité par HAGERDORN Dierk, *Peter von Danzig...*, p. 238. Traduction de l'auteur.

## Le combat des quatre pointes : la lance, la hache, l'épée et la dague

Un dernier argument étoffant le rapport entre affrontements normés et livres de combat réside dans l'armement décrit et/ou illustré. Tout le soin nécessaire ayant été apporté par Nicolas Baptiste pour exposer dans cet ouvrage l'armement défensif<sup>42</sup>, je vais donc me concentrer sur l'armement offensif. Antoine de la Sale, qui a été au service du « bon roi René » – l'auteur du célèbre traité de tournoi déjà mentionné dans ce livre –, rédige pour son seigneur Jacques de Luxembourg un traité de tournoi en 1460<sup>43</sup>. Le « combat des quatre pointes » présente les quatre armes utilisées en son temps dans les affrontements normés à pied et en armure, à savoir : la lance, la hache, l'épée et la dague. Cette tétralogie correspond exactement au répertoire technique décrit dans les livres de combat.

Faute de place, je ne ferai que quelques commentaires sur la lance et l'épée. Je renvoie le lecteur intéressé à la hache à l'étude de Christiane Raynaud<sup>44</sup>. Quant à la dague, peu mentionnée dans les sources secondaires, puisque « *le sort des armes était souvent réglé avant d'avoir à la dégainer* »<sup>45</sup>, elle reçoit pourtant un traitement important dans nos sources. Je renvoie le lecteur aux commentaires de Fabrice Cognot dans cet ouvrage et aux articles de Bartłomiej Walczak et Jörg Bellinghausen, qui offrent un décryptage technique du maniement de l'arme en armure, issu de manuscrits du groupe Gladiatoria<sup>46</sup>.

<sup>42</sup> Voir la contribution de Nicolas Baptiste, p. 121-152.

<sup>43</sup> LEFÈVRE Sylvie, *Antoine de la Sale. La fabrique de l'œuvre et de l'écrivain. Suivi de l'édition critique du « Traité des anciens et des nouveaux tournois »*, Genève : Droz, 2006.

<sup>44</sup> RAYNAUD Christiane, « À la Hache ! » *Histoire et symbolique de la hache dans la France médiévale (XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles)*, Paris : Léopard d'Or, 2002, p. 495-572.

<sup>45</sup> Faisant référence à un commentaire d'Olivier de La Marche sur le combat de Londres en 1467, cité dans GAIER Claude, « Technique des combats... », p. 14.

<sup>46</sup> Pour Fabrice Cognot, voir sa contribution aux pages 40 à 41 ; Bellinghausen Jörg, « The dagger plays of Gladiatoria », in Mele Gregory D., *In the Service of Mars (Proceedings from the Western Martial Arts Workshop 1999-2009)*, vol. 1, Wheaton : Freelance Academy Press, 2010, p. 3-13 ; et Walczak Bartłomiej, « Judicial armoured dagger combat of Gladiatoria and KK5013 », in Clements John (ed.), *Masters of Medieval...*, p. 173-196.

« *Celui qui se détourne commence le combat à pied. Il envoie sa lance [...]* »<sup>47</sup>, ainsi commence le poème de Liechtenauer pour le combat en armure à pied, avec la projection de la lance. Les glossateurs reprennent, bien entendu, ce point de départ en le développant en plusieurs techniques de projection, esquive, protection avec l'*écranche* – petit bouclier ou targe. Les manuscrits du groupe Gladiatoria s'ouvrent également avec ce type de combat, en élargissant le répertoire technique, proposant même de manier la lance avec l'épée dans une tenue de demi-épée. Ces manuscrits étant illustrés, le doute n'est plus permis : il s'agit bien de lances. Cette arme encombrante, accompagnée de surcroît de ces petits boucliers, alourdit et gêne le combattant, armé en plus de son épée et de sa dague. La lance et l'écranche font partie de l'équipement du chevalier pour le combat monté. Il est donc de prime abord surprenant de les voir maniées ainsi à pied, et l'on comprend aisément que les techniques visent à rapidement s'en débarrasser, en les lançant sur l'adversaire pour pouvoir tirer l'épée. D'ailleurs, elles sont illustrées jonchant le sol sur quasiment l'ensemble du programme iconographique des Gladiatoria, dans les parties consacrées à l'épée ou à la dague.

L'hypothèse la plus probable est qu'il s'agit d'une réminiscence culturelle du statut nobiliaire du combattant, une forme de *topos* de combat, si l'on peut dire. En effet, selon de nombreux coutumiers du XIV<sup>e</sup> siècle, les partis engagés dans un duel judiciaire s'affrontent avec les armes dédiées à leur rang. Ainsi, pour un chevalier, il paraît naturel de faire armes à cheval. Dès la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, les chapitres négociés entre les partis entrant en lice font mention des différentes armes avec lesquelles les combattants vont s'affronter – et le nombre de coups qui seront échangés –, la lance étant souvent utilisée à cheval, suivie par les armes à pied. C'est probablement avec l'avènement des pas d'armes au XV<sup>e</sup> siècle, forme ritualisée, voire « théâtralisée »<sup>48</sup>, de combat à plaisance, que les

<sup>47</sup> Poème de Liechtenauer, cf. Figure 1, p. 156.

<sup>48</sup> L'hypothèse est défendue dans la thèse de doctorat de JOURDAN Jean-Pierre, *Pas d'armes, joutes et tournois dans le royaume de France et le duché de Bourgogne au XV<sup>e</sup> siècle*, Paris : Université de Paris IV, 1981.



Figure 4. Emprise d'armes. Anonyme, Cérémonie des gages de batailles (1458-1488).

© BnF, Paris, ms. fr. 2258. Les combattants s'affrontent en champs clos avec des épées spécifiques.

organisateur commencent à proposer des échanges à la lance à pied. Ceci évitait de devoir construire plusieurs lances de dimensions différentes et minimisait aussi les dangers relatifs aux échanges à la lance à cheval – pour le cheval autant que pour les combattants.

Ces pratiques de combat à la lance à pied sont très bien attestées dans les chroniques ibériques<sup>49</sup>, cette forme de combat, tout comme le pas d'armes, étant diffusée plus à l'est dans la première moitié du xv<sup>e</sup> siècle. Des chroniques mentionnent parfois l'usage de cette lance autrement que par le jet (comme en témoignent les techniques des manuscrits du groupe Gladiatoria mentionnées précédemment). Il s'agit alors de « lance à pousser », ou *Ablspiess* pour les chroniqueurs germaniques. L'exemple de référence francophone est contenu dans les chapitres du *Pas de la Belle Pèlerine* (1449), qui laissent le choix aux combattants entre le « jet » et le « poux » de la lance<sup>50</sup>. Ces usages tendent à disparaître dans la seconde moitié du xv<sup>e</sup> siècle. D'ailleurs, dans les livres de combat, les textes réalisés à partir de cette période (André Liegnitzer, Martin Hundsfeld puis Jörg Wilhalm) ne traitent plus du combat à la lance à pied. Ces usages méconnus et les problèmes de terminologie ont mené certains historiens à confondre la lance à pousser avec des formes d'épées spécifiques au combat en armure à pied, dont il n'existe pas de typologie à ce jour (fig. 4).

Ces épées d'armes, spécifiques au combat à pied en armure, parfois dénommées *estocs* dans les sources secondaires, répondent à deux besoins : la protection de la main avancée qui saisit la lame et l'amélioration des qualités vulnérantes de certaines parties de l'arme (pommeau et garde). Différents types de cette arme sont illustrés dans les livres de combat : épées classiques améliorées

simplement par l'ajout d'une rondelle, épées munies de pointes et de crochets au pommeau et à la garde<sup>51</sup>, épées complexes telles que peintes dans le livre de 1459 d'Hans Talhoffer (fig. 5). Un des manuscrits du groupe Gladiatoria suggère même que certaines parties étaient amovibles : une technique propose de dévisser le pommeau pour le jeter sur l'adversaire afin de le surprendre<sup>52</sup>.

Fiore dei Liberi et son continuateur Filippo Vadi sont les seuls à nous en donner une description :

*« Cette épée est utilisée comme épée et comme lance et elle ne doit pas être utilisée pour couper sur une longueur qui va de la garde à un somesso<sup>53</sup> de la pointe ; à partir de ce point elle peut être utilisée pour couper et avoir une pointe acérée ainsi que le tranchant d'une longueur d'un somesso. Et la rondelle qui se trouve après la garde doit pouvoir bouger jusqu'à un somesso avant la pointe et pas plus ; et la garde doit être bien trempée et avoir de bonnes pointes et le pommeau doit être lourd. Et ces pointes doivent être trempées et bien pointues. Et l'épée doit être plus lourde en arrière qu'elle le sera devant et doit être d'un poids de 5 à 7 livres et suivant la taille et la force [du combattant], selon la manière dont il veut être équipé. »*

<sup>49</sup> Pour les détails de ce type de lance, ainsi que pour l'étude des chroniques ibériques décrivant notamment la portée utile (15 pas) et les dimensions de ces armes, je renvoie aux pages de DE RIQUER Martí, *L'Arnès del Cavaller: Armes i armadures catalanes medievals*, Barcelona: Ariel, 1968, p. 162-165.

<sup>50</sup> DU FRESNE DE BEAUCOURT Gaston (éd.), *Chronique de Mathieu d'Escouchy*, tome 1, Paris: Raynouard, 1863, p. 256. Cité dans GAIER Claude, « Technique des combats.... », p. 13, note 170.

<sup>51</sup> ZABINSKI Grzegorz et WALCZAK Bartłomiej mentionnent brièvement ces armes qu'ils dénomment « *judicial swords* » dans leur ouvrage *Codex Wallerstein. A Medieval Fighting Book from the fifteenth Century*, Boulder: Paladin Press, 2002, p. 4, où ils listent les occurrences des illustrations de ces armes dans le manuscrit étudié et mentionnent la planche de Hans Talhoffer illustrée ci-dessous (fig. 7). Il faut rajouter de nombreuses occurrences dans les manuscrits de Jörg Wilhalm, Paulus Hector Mair et trois des manuscrits de Hans Talhoffer.

<sup>52</sup> « Remarque la douzième [technique], lorsque tu veux le surprendre. Alors prends ta lance et ton épée ensemble sous le bras et dévisse le pommeau de ton épée et jette-le violemment sur lui et rentre-lui dedans après le lancer [...] », (« *Merkch das zweliff ab du wildt reschlach mit ym entt<e>n So nimb deinen spyes vnd swert zw samb an den arm<e> vnd schraw ab den knoph von deinem swert vnd wirff hertikchleich<e>n in in vnd lauff nach dem wüfff mit im ein [...]* »). LORBEER Carsten (hrsg.), *Transkription der Hs. Wien, Kunsthistorisches Museum, KK5013*, Gesellschaft für pragmatische Schriftlichkeit, 2006, p. 9: [http://www.pragmatische-schriftlichkeit.de/transkription/trans\\_KK5013\\_w\\_e.pdf](http://www.pragmatische-schriftlichkeit.de/transkription/trans_KK5013_w_e.pdf) (consulté le 12.02.11). Traduction de l'auteur.

<sup>53</sup> Unité de mesure correspondant à une main avec le pouce ouvert.

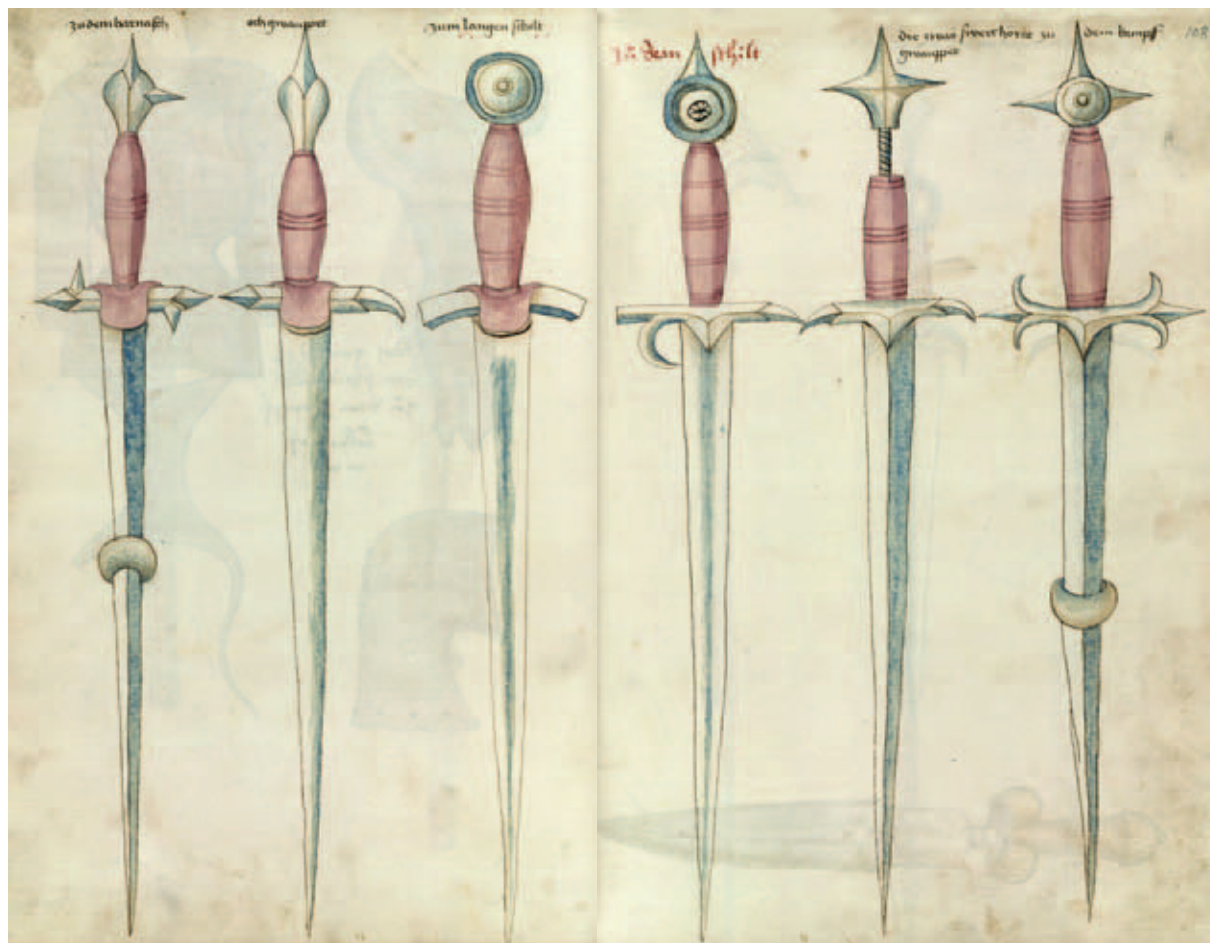


Figure 5. Représentations d'épées d'armes selon Hans Talhoffer, *Alte Armature und Ringkunst*, 1459.

© Det Kongelige Bibliothek, Kopenhagen, Thott 290 2°, f° 107v-108r.

« Cette autre épée peut tailler partout. Sauf que depuis la garde jusqu'à la pointe, dans les deux parties du milieu, un tiers de la pointe ne doit pas tailler, de manière à ce qu'une main avec un gantelet puisse tenir dedans. Et elle doit être aussi bonne de taille que d'estoc. La garde doit être bien trempée et pointue

et le pommeau doit être muni d'une bonne pointe et lourd. »<sup>54</sup>

<sup>54</sup> FIORE DEI LIBERI, *Flos duellatorum*, 1409. Manuscrit Getty édité par RUBBOLI Marco et CESARI Luca, *Flos duellatorum*..., p. 202. Traduction de l'auteur.



Figure 6. Représentations des épées d'armes selon Fiore dei Liberi.

Fiore dei Liberi, *Fior di Battaglia*, 1410. © Getty Museum, Los Angeles, ms. Ludwig XV 13, f° 35r.

On dispose également d'un petit corpus de sources secondaires, en général des chroniques illustrées qui mettent en scène de telles armes (voir par exemple fig. 4).

Étonnamment, très peu de pièces correspondant à cette typologie particulière sont visibles dans les collections à ce jour. Soit ces armes ont été jugées de peu d'importance ou mal comprises par les conservateurs, soit elles ont été recyclées sous d'autres formes dans l'histoire de leur conservation. Je peux néanmoins produire ici deux croquis d'épées correspondant à la définition (fig. 7). Les deux possèdent un dispositif sur leur lame pour permettre la prise. Il ne s'agit bien entendu pas d'épées de « munition » qui auraient permis « *de mieux parer les coups à deux mains* »<sup>55</sup> comme il a été écrit, ou encore d'épées de chasse qui correspondent à une autre typologie. En fait, il n'existe aucune littérature sur ces épées d'armes. Je pointe ici les pistes d'un travail qui reste à mener et qui contribuerait à esquisser le cadre des pratiques liées au combat en armure tel qu'il est codifié dans les livres de combat.

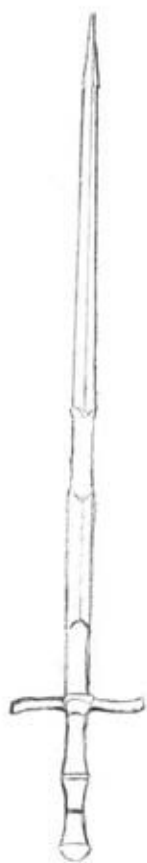
### Martin Hundsfeld, André Lignitzer ou Lew le Juif?

Dans cette dernière partie, je propose la description des deux ensembles textuels les plus complets en termes de répertoire technique, au sein de la tradition liechtenauérienne, pour le combat en armure. Six manuscrits sur les huit mentionnés dans la première partie (le ms. 3227a et le mscr. Dresd.C.487 mis à part), contenant le poème de Liechtenauer sur le combat en armure et les gloses lorsqu'elles sont présentes, sont accompagnés de traités spécifiques attribués à Martin Hundsfeld, André Lignitzer ou à Lew le Juif<sup>56</sup>. Pour clarifier le propos, voici un tableau des six manuscrits compilant ces textes :



<sup>55</sup> Mario Scalini dans la description de l'objet 49 dans SCALINI Mario (ed.), *A Bon Droyt: Spade di uomini liberi, cavalieri e santi*, Milano : Silvana Editoriale Spa, 2007, p. 212.

<sup>56</sup> Les graphies des noms diffèrent selon les témoins : *Marteins Hundtfeltz, marteins hunczfeld, Merteins hünzc feldes, mertein hundsfelder, mertein hündsfelder; Andres der lignitzer, anndre lintzingerß; lewen, lu°lben.*



Ces ensembles textuels sans illustration<sup>57</sup> forment un corpus qui fait autorité au vu du nombre de témoins les contenant, et qui dépasse largement le répertoire technique des gloses. Toutefois, ils ne sont livrés que dans des compilations, et non dans un ensemble attribué à un auteur qui embrasse les trois types de combat (voir *supra*, première partie). Leur tradition manuscrite ne s'arrête d'ailleurs pas au début du xvi<sup>e</sup> siècle : ils sont encore compilés jusque tard dans le siècle au sein d'autres témoins<sup>58</sup>, y compris dans certains imprimés. Toutefois, leur copie dans les compilations plus tardives, trois générations après leur probable rédaction<sup>59</sup>, les rend relativement dépassées en termes de technicité et les relègue à une forme d'autorité qu'il est nécessaire de citer. En effet, les usages culturels, les pratiques de combat, ainsi que l'armement les rendent en partie obsolètes ou tout du moins anachroniques. Toutefois, un peu comme le poème de Liechtenauer, ces ensembles textuels constituent la base du répertoire technique développé par les glossateurs ou continuateurs. Ainsi, par exemple, les traités spécifiques au combat en armure de Jörg Wilhalm<sup>60</sup>, qui forment un ensemble important reproduit dans plusieurs manuscrits au xvi<sup>e</sup> siècle, ne sont en substance qu'une continuation de ces ensembles textuels, avec somme toute peu d'innovations.

L'étude de cette tradition textuelle est complexe, puisque les deux ensembles la composant comportent des erreurs d'attribution au sein même de certaines compilations (fig. 8). Tenter d'assembler un puzzle avec des pièces manquantes et d'autres faussées par des erreurs est un exercice

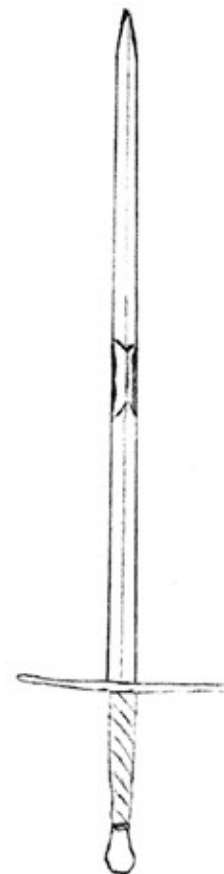


Figure 7. Croquis d'épées d'armes, xv<sup>e</sup> siècle.

Les pièces originales sont conservées à Vienne. Hofjagd- und Rüstkammer, A 168 et Stadtmuseum, HMW 126006. Croquis de l'auteur.

<sup>57</sup> Seul le ms. Germ.Quart.2020 contient des esquisses préliminaires pour illustrations, mais ces dessins ne couvrent pas l'ensemble du répertoire technique et sont inachevés.

<sup>58</sup> Ils se retrouvent au sein des compilations/œuvres de : Hans Czynnner (1538), Jörg Wilhalm (1556), Paulus Hector Mair (1542-1550), Joachim Meyer (1571 – le manuscrit de Rostock, pas les imprimés). Les détails de l'étude de cette tradition textuelle seront publiés dans ma thèse de doctorat.

<sup>59</sup> La formule consacrée « *dem Gott gnadig sei* », « *que Dieu ait leur âme* », suivant la mention de leur nom dans les rubriques, laisse peu de doutes sur le caractère posthume des copies. Le premier témoin les compilant est de 1452. Ils sont donc rédigés avant cette date.

<sup>60</sup> La place manque ici pour en faire la démonstration. Je renvoie le lecteur à ma thèse de doctorat.

Titre / cote	Cod. 44 A 8 (1452)	Cod. I 6 4° 3 (2 <sup>e</sup> moitié xv <sup>e</sup> )	KK5126 (1480)	M.I.29 (1491)	E.1939.65.341 (1508)	Germ. Quart.2020 (1510-1520)
Glose du poème de Liechtenauer	Anonyme (f° 53r-72r)		Anonyme (f° 117v-122v)		[Anonyme] <sup>62</sup> (f° 83r-95v et 97v-100r)	Anonyme (f° 199r-251v)
L'art de l'épée raccourcie pour la main armée selon les valeurs chevaleresques	Andreas Lignitzer (f° 73r-78r)	Martin Hundsfeld (f° 70r-83v)		Martin Hundsfeld (f° 137r-141r)		Andreas Lignitzer (f° 252r-271v)
L'art de l'épée raccourcie pour le combat en armure à partir des quatre gardes	Martin Hundsfeld (f° 87r-96v)	Lew (f° 54r-70r)	Martin Hundsfeld (f° 124v-126r)	Lew (f° 130r-136v)	Martin Hundsfeld (f° 100v-104v)	Anonyme (f° 272r-281v)
L'art de maintenir au sol et de se relever en armure pour le combat						
L'art du combat (et les luttes) à la dague					Anonyme (f° 95v-97v)	

Figure 8. Représentation des traités dans les compilations du xv<sup>e</sup> siècle.

Les manuscrits sont signalés par leur cote et leur datation. Les titres des textes, ainsi que les noms des auteurs, sont traduits à partir des rubriques (la version retenue est celle des témoins les plus complets). La foliotation des textes est indiquée entre parenthèses sous l'attribution à l'auteur. Les cases grises signalent l'absence de représentation.

difficile : certains se sont déjà prêtés à l'exercice avec plus ou moins de succès, toutefois sans jamais considérer l'ensemble des témoins<sup>61</sup>. Je ne propose pas au lecteur de faire ici l'inventaire des hypothèses possibles – entreprise qui prendrait trop de place –, mais de livrer une hypothèse défendable qui permettra de jeter un peu de lumière sur ces textes. Pour y parvenir, j'accompagne mon propos de deux compléments : un tableau comparatif livrant un index commenté des techniques au sein des témoins les plus complets et un *stemma codicum*, un schéma proposant une hypothèse de filiation entre ces textes.

<sup>61</sup> Voir les hypothèses de HILS Hans-Peter, *Meister Johann Liechtenauers Kunst...*, p. 155-160; WALDMANN Szabolcs, « Mertein Hündsfelder: Fight Lesson with the Shortened Sword », in CLEMENTS John (dir.), *Master of Medieval...*, p. 239-248; TOBLER Christian Henry, *In Saint George's Name: An Anthology of Medieval German Fighting Arts*, Wheaton: Freelance Academy Press, 2010, p. 86-89 ; sans oublier notre collègue Bartłomiej Walczak dont les contributions publiées électroniquement sont nombreuses.

<sup>62</sup> Comme signalé dans la première partie, le manuscrit indique Johannes Liechtenauer comme auteur de la glose, ce qui bien entendu est une leçon fautive.

Selon l'hypothèse présentée ici, aucun des témoins conservés aujourd'hui ne nous livre la version originale de ces textes. Les deux branches principales des copies identifiables comportent toutes deux des omissions ou des rajouts, ainsi que des attributions à des auteurs différents. En effet, il y a plus de matériel décrit dans le manuscrit de Peter von Danzig que dans celui de Lew le Juif. C'est dans ce dernier que la mésattribution du traité de Lignitzer à Martin Hundsfeld, ainsi que des traités de Martin Hundsfeld à Lew le Juif, ont été faites en premier. Ces erreurs sont par la suite reprises dans les copies plus tardives du xvi<sup>e</sup> siècle.

De plus, les deux ensembles textuels sont relativement proches au niveau technique, tout du moins pour la partie sur l'épée. La différence la plus notable consiste en la présentation des *mordschlag*, « coups mortels », absents dans l'ensemble attribué à Martin Hundsfeld qui, lui, se décline encore en sous-parties spécifiques au combat à la dague et au sol. Le manuscrit de référence pour

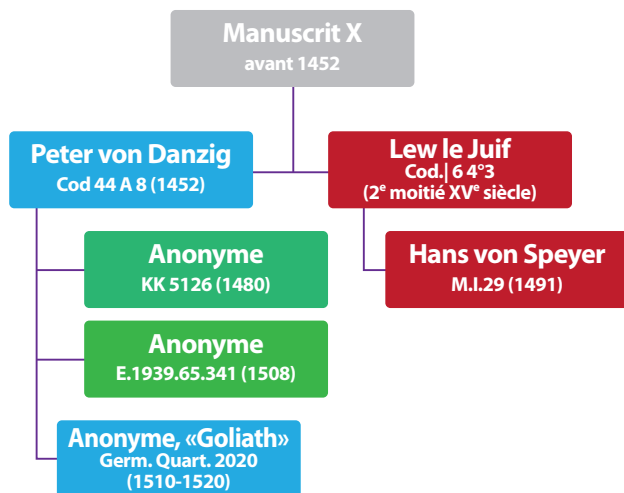


Figure 9. Schéma de filiation (*stemma codicum*) des compilations contenant les ensembles textuels.

Les codes couleur rapprochent les manuscrits compilant le même type de modifications dans la copie (omissions, rajouts, erreurs). Le manuscrit le plus complet est le Cod. 44 A 8. L'hypothèse la plus discutable est la filiation des deux manuscrits verts à celui-ci. Ils pourraient également être affiliés au gris, mais puisque le manuscrit X n'a pas été retrouvé à ce jour, il n'est pas possible de vérifier cette hypothèse.

Martin Hundsfeld	André Lignitzer
<p><b>L'art de l'épée raccourcie pour le combat en armure à partir des quatre gardes</b></p> <p>La première garde 7 techniques dont 1 contre</p> <p>La deuxième garde 8 techniques dont 2 contres</p> <p>La troisième garde 6 techniques</p> <p>La quatrième garde 1 technique</p> <p>Du placement de la pointe (<i>ansetzen</i>) 22 techniques dont 2 contres</p>	<p><b>L'art de l'épée raccourcie pour la main armée selon les valeurs chevaleresques</b></p> <p>Quatre pièces (<i>stück</i>) 4 techniques (avec des contres, resp. 3, 2, 1 et aucun)</p> <p>Les arrachements (<i>reisen</i>) 9 techniques dont 3 contres</p> <p>Autres pièces (<i>stück</i>) 6 techniques dont 3 contres</p> <p>Les 5 coups mortels (<i>mordschlag</i>) 9 techniques dont 4 contres</p> <p>Les 4 placements de la pointe (<i>ansetzen</i>) 6 techniques dont 5 contres</p>
<p><b>L'art de maintenir au sol et de se relever en armure pour le combat</b></p> <p>Maintenir au sol 8 techniques pour un adversaire projeté sur le dos 4 techniques pour un adversaire projeté sur le ventre</p> <p>Se relever 6 techniques (principalement des contres)</p> <p>Un bon maintien en lutte 1 technique</p> <p>Conseils et enseignements 5 conseils</p>	
<p><b>L'art du combat (et les luttes) à la dague</b></p> <p>5 techniques dont 4 contres</p> <p>Désarmement 9 techniques dont 3 contres</p> <p>La clef (<i>schlüssel</i>) 2 techniques dont 1 contre</p> <p>À mains nues 6 techniques</p>	

Figure 10. Index commenté des deux ensembles textuels attribués à Hundsfeld et Lignitzer.

Le texte en gras est tiré de la rubrique. Les sous-titres sont issus des informations données par les rubriques des parties si elles existent ; sinon, elles sont extraites du texte. Tous les commentaires de l'auteur sont ajoutés après un retrait. Le manuscrit Cod. 44 A 8 a été choisi comme base, complété au besoin grâce aux autres témoins.

l'établissement de l'index commenté est la compilation de Peter von Danzig qui est le seul, avec sa copie partiellement illustrée le Goliath<sup>63</sup>, à compiler les deux textes en plus des gloses du poème et d'une partie attribuée au compilateur sur les enseignements du *kampffechten*.

Pour vérifier cette hypothèse, ces ensembles textuels devraient faire l'objet non pas d'une édition critique, mais d'une édition synoptique. Travail qui reste à mener, puisque le seul manuscrit édité est celui de Peter von Danzig (il s'agit toutefois du manuscrit le plus complet). Une autre façon de faire la lumière sur ces textes serait de pouvoir contextualiser les personnages. Toutefois, comme pour Johannes Liechtenauer, aucun document d'archives nous permettant de les situer historiquement n'a été retrouvé à ce jour, contrairement à des personnages comme Hans Talhoffer, Paulus Kal ou Peter Falkner, qui ont pu être leurs contemporains.

En l'absence de ces études, le chercheur doit aborder ces ensembles textuels à travers les témoins les conservant. Leur importante tradition manuscrite, ainsi que la somme technique qu'ils représentent constituent un passage obligé dont l'étude – qui reste encore à poursuivre – porte déjà ses premiers fruits.

Il faut considérer le répertoire technique de ces deux traités en parallèle avec les autres ensembles traitant du combat en armure dans nos sources pour la période :

- le poème de Liechtenauer et ses gloses,
- les traités spécifiques comme les *Gladiatorias* ou ceux de Jörg Wilhalm,
- les parties spécifiques des livres de Hans Talhoffer, Paulus Kal, Peter Falkner ou encore *Fiore dei Liberi*.

En considérant, dans le traitement de cet ensemble volumineux de données, le lien établi avec les différentes formes de combat normé, les zones d'ombre s'amenuisent. Les techniques qui s'avèrent étranges à une première lecture, comme la conduite hors du cercle, le maintien au sol, le

maniement d'armes spécifiques, prennent soudain du sens. Ainsi, une grande partie de ces textes techniques peuvent alors être qualifiés de « didactiques », puisqu'ils ont pour objectif la formation pour un type de combat spécifique.

Le combat en armure à pied, tel que codifié dans les livres de combat, est donc à séparer d'actions militaires ou de situations de défense personnelle et à rapprocher des combats normés dans des situations sérieuses (*Ernst*) ou ludiques, festives (*Schimpf*), la frontière entre les deux étant parfois difficile à situer. Un rapprochement fort peut être ici effectué entre le combat civil et le combat en armure, si l'on considère le lien possible avec les combats normés menés dans le cadre des *fecht-* ou *schirmschulen*, « écoles d'escrime »<sup>64</sup>. Historiquement, le terme s'éloigne des valeurs pédagogiques qu'il sous-entend, car il fait référence à des séries de duels sans armure pratiqués par des gens du commun ou de petite bourgeoisie dans les villes à la fin du Moyen Âge et au début de la Renaissance, à l'occasion de foires, fêtes populaires, etc. Ce lien, pourtant mentionné chez les glossateurs du poème de Liechtenauer et dans les textes de certains de ses continuateurs, est rarement mis en avant par les études menées jusqu'à présent. L'étude des techniques de combat civil dans la sphère de la tradition liechtenauerienne, avec l'apport des études sur les combats normés, pourrait permettre d'ouvrir de nouvelles pistes de recherche. Toutefois, l'avantage pour l'historien qui étudie le combat en armure est que les affrontements de la moyenne et petite noblesse ont laissé plus de traces que ceux des gens du commun.

---

<sup>64</sup> Voir les travaux de Matt Galas, notamment « Statutes of the Fencing Masters of Bruges (1456) », in COGNOT Fabrice (éd.), *Arts de Combat...*, p. 137-152. En français, les travaux d'Olivier Dupuis et également JAQUET Daniel, « Entre éducation et festività : *Schirm- und Fechtschulen* dans l'ancienne Confédération suisse, xv<sup>e</sup>-xvi<sup>e</sup> siècles », in MEUWLY Olivier (éd.), *Le duel et le combat singulier en Suisse romande : de l'Antiquité au XIX<sup>e</sup> siècle*, Lausanne : Cabédita, 2012, p. 77-87.

---

<sup>63</sup> Biblioteka Jagiellonski, Cracovie, ms. germ. Quart. 2020.